

333PPM

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 500 €

Siège social : 657 impasse de la ferme – 24600 Saint Sulpice de Roumagnac

SIREN 987 647 724 – RCS Périgueux

Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique**En date du 11 SEPTEMBRE 2026****Présent :****Monsieur Olivier ROZ,**

né le 23 septembre 1977,

demeurant 657 impasse de la ferme – 24600 Saint Sulpice de Roumagnac,

Associé unique.

DÉCISIONS**1. Transformation en EURL**

L'Associé Unique décide de transformer la société **333PPM**, actuellement sous la forme de **SASU**, en **Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)**, conformément aux articles L. 227-3 et L. 210-6 du Code de commerce.

Cette transformation n'entraîne **ni création d'une personne morale nouvelle, ni cessation d'activité.**

2. Nomination du Gérant

L'Associé Unique nomme en qualité de **Gérant** :

Monsieur Olivier ROZ,

né le 23 septembre 1977,

demeurant 657 impasse de la ferme – 24600 Saint Sulpice de Roumagnac,

Pour une durée **illimitée.**

Il déclare accepter ses fonctions.



3. Capital social

Le capital est composé de :

150 parts sociales de 10 € chacune, entièrement souscrites et détenues par l'Associé Unique.

4. Adoption des nouveaux statuts

Les **statuts de la société sous sa nouvelle forme EURL** sont adoptés **article par article** et annexés aux présentes décisions.

5. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur du présent acte pour accomplir l'ensemble des formalités légales.

Fait à **Saint Sulpice de Roumagnac**,
Le **11 septembre 2026**

Signature de l'Associé Unique

Olivier ROZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier ROZ', is written over a large, loopy blue oval mark.